

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0138

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Tourisme  
Tél : 04 66 56 10 76  
Réf : 2025- QC/MB-005

**Objet : Acceptation d'un don d'une briquette de charbon de la Grand'Combe appartenant à M. Stéphane ROCHETTO**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code civil,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté en date du 18 décembre 2024,

**Vu** le courrier en date du 20 février 2025 par lequel M. Stéphane ROCHETTO a manifesté sa volonté de donner, sans charge, ni condition, une briquette de charbon de La Grand'Combe à la Communauté Alès Agglomération,

**Considérant** que, par la délibération susvisée, le conseil de communauté a donné délégation au président uniquement pour accepter les dons sans charge, ni condition et est resté compétent pour ceux étant ainsi grevés,

**Considérant** que par le courrier susvisé M. Stéphane ROCHETTO a manifesté la volonté de faire don à la Maison du Mineur d'une briquette de charbon à l'effigie de la Compagnie des mines de La Grand'Combe,

**Considérant** que cette briquette de charbon représente un intérêt pour la Maison du Mineur notamment par son aspect historique et mémoriel,

**Considérant** que ce don fera l'objet d'une remise matérielle de l'objet par le donateur au donataire dans les locaux de la Maison du Mineur de la Grand'Combe,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

La Communauté Alès Agglomération accepte, sans charge ni condition, le don de M. Stéphane ROCHETTO portant sur une briquette de charbon à l'effigie de la Compagnie des mines de La Grand'Combe.

Ce don sera réalisé par la tradition de l'objet entre le donateur, M. Stéphane ROCHETTO, domicilié 157 chemin de l'Hospitalet – 30140 Bagard et le donataire, la communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ.

Une attestation de don manuel sera signée par les deux parties.

## **ARTICLE 2 :**

La présente décision sera notifiée au donateur, M. Stéphan ROCHETTO.

## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 31 MARS 2025

Le président  
Christophe RIVENQ

